

Accompagnant Educatif et social

Code RNCP : 36004 ;

Certificateur : Ministère chargé de la solidarité ;

Date d'enregistrement : 30.08.2021

« L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. »

Objectifs de la Formation

Cette formation prépare à l'exercice des fonctions d'Accompagnant Educatif et Social.

Programme

L'ensemble de la formation pour un parcours complet est organisé sur une amplitude de dix à vingt-quatre

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne : (112 heures soit 16 jours de 7 heures)

Bloc 2: Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité : 91 heures soit 13 jours de 7 heures

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne : 105 heures soit 15 jours de 7 heures

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention : 147 heures soit 21 jours de 7 heures

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 heures soit 13 jours à 7 heures)

Public concerné

Salariés en Contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation, en PRO-A

Salariés en Congé individuel de Formation

Salariés dans le cadre, du Compte Personnel de Formation, du plan de formation de leur entreprise

Pre requis

Motivation ; Maîtrise de la langue française

Modalités de sélection et d'inscription

La formation est accessible par concours (arrêté du 29 janvier 2016) qui comprend une épreuve d'admission (épreuve orale). Tout candidat doit remplir un dossier de candidature ; Voir dossier de candidature

Organisation de la formation

Formation modulaire sur 16 mois

Formation théorique : 567 heures

Formation pratique : 840 heures au minimum

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques et règlementaires. Etude de cas. Analyse de la pratique. Réflexions autour des situations vécues.

Modalités d'accès aux personnes handicapées : nous consulter pour une évaluation de vos besoins

Conditions tarifaires : nous consulter

Intervenant Formatrices spécialisées en interventions dans le secteur médico social, issues du terrain

Evaluation et certification

A l'issue de la formation, SYMPHONIE présente les candidats à la certification afin d'obtenir le *Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social*. Il est délivré par le représentant de l'Etat dans la région

Une attestation de formation est également délivrée